

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date de réception	
Numéro de dossier	
Porteur de dossier	

**DEMANDE D'AUTORISATION
COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

1 - Responsable de l'évènement

Nom de l'organisme¹ :

Responsable principal :

Numéro de téléphone : Poste : Cellulaire :

Courriel :

¹Assurez-vous que votre organisme fait partie de la liste des organismes autorisés au 418 698-3200 p. 4171

2 - Identification de la collecte de fonds

Date : Heures de collecte² :

²La durée maximale de la collecte est de six (6) heures. La collecte doit se dérouler à la lumière du jour.

3 - Choix des intersections

INTERSECTIONS	Nord	Sud	Est	Ouest	RESPONSABLE ³	TÉLÉPHONE CELLULAIRE
<input type="checkbox"/> 1- 8 ^e Rue/6 ^e Avenue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> 2- Avenue du Port/rue Joseph-Gagné (rue Joseph-Gagné direction nord et avenue du Port direction est interdites)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 3- Boulevard de la Grande-Baie Nord/rue Bagot ⁴ (boul. Grande-Baie Nord interdit)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 4- Boulevard de la Grande-Baie Sud/avenue du Port (boul. Grande-Baie Sud interdit)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 5- Rue Alexis-Simard/rue Prince-Albert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 6- Rue Bagot ⁴ /rue Saint-Stanislas (Rue Saint-Stanislas direction sud interdite)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 7- Rue Damasse-Potvin/rue Hervey-Tremblay/ rue Saint-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> 8- Rue des Érables/rue des Ormes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> 9- Rue John-Kane/rue Albert-Dufour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

³Un responsable doit obligatoirement être attribué à chaque intersection sélectionnée. Celui-ci devra être présent à l'intersection le jour de la collecte et être joignable par téléphone en tout temps.

⁴ Voie sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

4 - Livraison du matériel

Des cônes, dossards et panneaux de signalisation avancée seront fournis par la Ville de Saguenay en quantité suffisante pour sécuriser les intersections choisies.

Afin d'être en mesure de fournir le bon nombre de dossards, veuillez préciser le nombre de bénévoles attendus :

Nom de la personne en charge de recevoir le matériel ⁵ :	<input type="text"/>				
Téléphone :	<input type="text"/>	poste :	<input type="text"/>	Cellulaire:	<input type="text"/>
Adresse de livraison :	<input type="text"/>				
Date de livraison :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	AM	<input type="checkbox"/>	PM
Date du retour :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	AM	<input type="checkbox"/>	PM

⁵La personne responsable de recevoir le matériel devra être présente à l'adresse identifiée lors de la livraison et du retour du matériel.

5 - Obligations de l'organisme

- Faire parvenir le formulaire *Demande d'autorisation - collecte de fonds sur la voie publique* au comité de soutien aux évènements avant le 31 janvier de l'année en cours;
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile minimale de 2 millions. Cette assurance doit protéger votre organisme et la Ville, en la désignant comme coassurée, pour toute la durée de l'activité de financement. Une copie de cette police d'assurance doit être transmise au comité de soutien aux évènements. La Ville de Saguenay se dégage de toute responsabilité pour d'éventuels dommages résultant de la tenue de la collecte de fonds;
- Présenter une preuve d'autorisation du Ministère pour toutes les intersections sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Nommer un responsable d'intersection qui sera présent en tout temps à chaque intersection sélectionnée qui veillera du bon déroulement de l'activité et au respect de la procédure. Celui-ci devra être joignable en tout temps le jour de la collecte via un téléphone cellulaire. Les numéros de téléphone cellulaire de chaque responsable devront figurer sur la *Demande d'autorisation - collecte de fonds sur la voie publique*;
- S'assurer que les bénévoles soient âgés de 14 ans et plus et que les responsables d'intersections soient âgés de 18 ans et plus;
- Respecter les intersections choisies et autorisées;
- Demeurer courtois envers les automobilistes;
- Remplacer ou rembourser à la Ville de Saguenay tout matériel brisé, volé ou perdu au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la tenue de l'activité;
- Remplir le *Rapport de l'organisme - collecte de fonds sur la voie publique* suite à la collecte de fonds et le transmettre au maximum 30 jours après la date de l'évènement au comité de soutien aux évènements;
- Verser la totalité des montants recueillis à l'organisme de bienfaisance inscrit sur le formulaire de demande;
- Respecter toutes les clauses de la politique de collecte de fonds sur la voie publique.

Je, , déclare être le représentant autorisé de l'évènement et m'engage à respecter toutes les exigences de la Ville de Saguenay et à assumer toutes les responsabilités en tant que promoteur. En transmettant cette demande pour la tenue d'un évènement, j'atteste que les renseignements contenus dans ce formulaire sont authentiques et conformes. De plus, je suis conscient que la Ville se réserve le droit d'annuler l'évènement en raison de cause majeure ou de toutes causes hors de son contrôle.

Signature Date

6 - Envoi de la demande

Par la poste : SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
A/S Comité de soutien aux évènements
1910, rue du Centre, C.P. 2000
Jonquière (Québec) G7X 7W7

Par télécopieur : 418 699-6095

Par courriel : evenements@ville.saguenay.qc.ca

Pour information : 418 698-3200 poste 4171

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DE SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS

La collecte de fonds est autorisée

La collecte de fonds est autorisée sous condition(s) :

L'organisme doit fournir une lettre d'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'utilisation des voies de circulation sous leur juridiction.

L'organisme doit fournir une attestation d'assurance.

L'organisme doit fournir le nom et numéro de téléphone cellulaire du responsable de chaque intersection.

Signature Date